

# Actualité fiscale et Loi de finances pour 2023

# Rappel des mesures fiscales en cours dans les DOM

#### 1) Les dispositifs de défiscalisation

Dispositif	Principe
Girardin industriel (art. 199 undecies B)	Réduction d'impôt sur le revenu pour les investissements productifs neufs
Girardin Logement Social (art. 199 undecies C)	Réduction d'impôt sur le revenu pour l'acquisition ou la construction de logements neufs dans le logement social
Girardin à l'IS (art. 217 undecies)	Déduction d'investissements productifs, logements à usage locatif et souscriptions au capital de certaines sociétés.
« Duflot-Pinel-Denormandie »	Réduction d'impôt sur le revenu pour un investissement immobilier locatif



# Rappel des mesures fiscales en cours dans les DOM

#### 2) Les crédits d'impôt outre -mer

- Crédit d'impôt pour investissement en faveur du logement social outre-mer (art. 244 quater X)
- Crédit d'impôt pour investissement productif outre-mer (art. 244 quater W)



## Rappel des mesures fiscales en cours dans les DOM

#### 3) Les allègements fiscaux

- Les Zones Franches d'Activités Nouvelle Génération (ZFANG) : exonération d'impôt sur les bénéfices et d'exonérations d'impôts locaux (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties).
- Les Zones Franches Urbaines-Territoire Entrepreneur (ZFU-TE): exonération d'impôt sur les bénéfices de 100% pendant les 5 premières années puis dégressive jusqu'à la 8 année



## Actualité doctrinale et jurisprudentielle

#### Mesures fiscales de faveur et obligations déclaratives

Principe: Le bénéfice des mesures fiscales en cours en Outre-mer est subordonné au dépôt des comptes annuels de l'entreprise dans le délai légal.

Tolérance administrative : le bénéfice de l'avantage fiscal sollicité est accordé à l'entreprise <u>de bonne</u> <u>foi</u> qui, à <u>la date du dépôt de</u> <u>sa demande</u> <u>de restitution</u>, a spontanément régularisé sa situation administrative (toutes autres conditions étant par ailleurs satisfaites).



# Actualité doctrinale et jurisprudentielle

• Mise à jour de la liste des ETNC: Les Bahamas, les Îles Turques et Anguilla sont ajoutés à la liste des Etats et territoires non coopératifs.

• CAA de Paris, 14/2/2023 n°PA03375: en l'absence d'éléments de preuve suffisants à justifier que deux sociétés entretiennent des relations commerciales significatives, les abandons de créances sont exclus des charges déductibles.



# Actualité doctrinale et jurisprudentielle

• CAA de Lyon, 2/2/2023, n°21LY01336: Location meublée et TVA: les prestations déléguées à un tiers doivent être délivrées dans des conditions identiques à celles d'un établissement hôtelier

• Rép. Ministérielle du 29/12/2022, question n°00189 : Pacte Dutreil et fonctions de direction : le donateur ne peut exercer seul les fonctions de direction dans le cas d'un engagement réputé acquis



#### **Contactez-nous**



#### **Isabel-Michel GABRIEL**

Avocat Associé

img@acseas.com 05 90 47 54 41

acseas.com



